

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

N° 2419-2016/1-
ISP/DENV

Nouméa, le 04 NOV. 2016

à

Monsieur
Directeur général de la société EEC
BP F3
98845 Nouméa cédex

Le Directeur

Objet : visite d'inspection réalisée le 20 octobre 2016 sur l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du siège de la société EEC, commune de Nouméa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 20 octobre 2016 sur votre installation de traitement et d'épuration des eaux usées du siège de la société EEC, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement